

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT 548-2016 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 461-2008
VISANT À FIXER UNE SUPERFICIE MINIMALE
DE BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LES ZONES
ICL-1 ET ICL-2**

Veillez prendre avis que le 21 octobre 2016 nous avons reçu de la MRC de La Haute-Yamaska le certificat attestant de la conformité du règlement en titre aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- ◆ Le règlement numéro **548-2016** intitulé : **RÈGLEMENT 548-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 461-2008 VISANT À FIXER UNE SUPERFICIE MINIMALE DE BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LES ZONES ICL-1 ET ICL-2.**

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 4^e jour du mois de novembre 2016.



Pierre Bell

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pierre Bell, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 4 novembre 2016, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 novembre 2016.



Pierre Bell

Directeur général et secrétaire-trésorier